



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/52/SC.1/L.1  
10 octobre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante-deuxième session  
Genève, 3-14 octobre 2005  
Point 4 de l'ordre du jour  
Comité de session I

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION I**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 3 au 14 octobre 2005

Orateurs:

Népal, pour la République du Congo au nom du Groupe des 77 et de la Chine	Chine
Djibouti, pour les PMA	Norvège
Bangladesh, pour le Groupe asiatique et la Chine	Cuba
Égypte, pour le Groupe africain	États-Unis
Royaume-Uni, pour l'Union européenne	Soudan
Haïti, pour le Groupe latino-américain et caraïbe	Afrique du Sud
Japon	Madagascar
Éthiopie	Afghanistan
	Népal

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mardi 18 octobre 2005** à la: Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8104, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5655/1437.

**EXAMEN DES PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION  
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS  
POUR LA DÉCENNIE 2001-2010**

*(Point 4 de l'ordre du jour)*

*Déclarations officielles*

1. Le représentant du **Népal** a lu une déclaration de la délégation de la **République du Congo** au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**. Le groupe demandait à la communauté internationale de faire des efforts particuliers pour aider les PMA à atteindre leurs objectifs de développement dans le contexte du Programme d'action de Bruxelles, notamment par le biais de l'aide, de l'IED, de l'accès aux marchés et d'un allègement de la dette. Le représentant a dit que les travaux de la CNUCED en faveur des PMA contribuaient de façon fondamentale à attirer l'attention de la communauté internationale sur le défi de la lutte contre la pauvreté dans ces pays, en particulier grâce à des mesures internationales d'appui. Il a instamment demandé aux États membres de soutenir le Cadre intégré et de consentir un effort financier accru pour renforcer les travaux analytiques et opérationnels de la CNUCED en faveur des PMA. Concernant l'effritement des préférences, il a exprimé l'espoir que toute l'attention nécessaire serait accordée à l'éventail des options et des solutions proposé par le secrétariat. Il a également souligné l'importance du commerce Sud-Sud pour les PMA, qui devait être considéré comme un complément et non un substitut de la coopération Nord-Sud.

2. Le représentant de **Djibouti**, parlant au nom des **PMA**, a exprimé la satisfaction de ces pays concernant l'activité globale du Programme spécial en faveur des PMA et les activités d'autres programmes de la CNUCED qui avaient été profitables aux PMA. Il a énoncé un certain nombre de conditions pour parvenir à réduire la pauvreté dans ces pays.

3. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a loué la CNUCED pour ses activités en faveur des PMA, en particulier l'analyse des difficultés et des problèmes rencontrés par ces pays. D'après lui, la faiblesse des capacités productives et les bas niveaux d'épargne intérieure étaient les principaux obstacles à la capacité de ces pays de tirer profit des préférences commerciales. Il fallait donc accroître l'aide, alléger la dette et renforcer les modalités d'accès préférentiel aux marchés pour réduire la pauvreté. Le représentant s'est également félicité du thème du prochain *Rapport sur les pays les moins avancés* (capacités

productives et réduction de la pauvreté) et a dit que le renforcement des capacités productives était essentiel pour surmonter les effets négatifs de l'effritement des préférences. À cet égard, il a instamment demandé aux donateurs d'atteindre les objectifs internationaux d'APD. Il a ajouté que les travaux de recherche de la CNUCED devraient se traduire par davantage de mesures pratiques et concrètes.

4. La représentante de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, a demandé aux États membres de renforcer leurs contributions extrabudgétaires à la CNUCED pour ses activités en faveur des PMA, afin de rendre les ressources plus prévisibles et de favoriser la continuité des activités de renforcement des capacités. Elle s'est félicitée des récents engagements pris par le G-8 d'annuler la dette multilatérale de pays pauvres très endettés (PPTE) et de doubler l'APD d'ici 2010. Le Groupe africain s'inquiétait de l'effritement des préférences en matière d'accès aux marchés et du peu de progrès concernant l'application d'un traitement spécial et différencié dans le contexte des négociations du Cycle de Doha. La représentante a souligné la nécessité de l'assistance technique et d'une plus grande marge d'action pour renforcer les capacités productives et créer des conditions de participation équitables pour les PMA.

5. Le représentant du **Royaume-Uni**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a reconnu que le manque de prévisibilité des ressources extrabudgétaires freinait l'exécution des programmes, en particulier des programmes d'assistance technique, tandis qu'une plus grande prévisibilité permettrait à la CNUCED de tenir plus efficacement les engagements correspondants. Il a noté la nécessité d'harmoniser les conditions d'information et s'est déclaré préoccupé de la diminution de la part des activités de coopération technique de la CNUCED consacrée aux PMA. Il a mis en garde contre le risque d'une surestimation de l'ampleur de l'effritement des préférences dans le cas des PMA et a noté que les incidences négatives de cet effritement étaient tout autant durement ressenties par d'autres pays qui n'étaient pas des PMA. Les problèmes véritablement fondamentaux auxquels étaient confrontés les PMA n'avaient pas de lien direct avec l'effritement des préférences. Toutefois, les PMA avaient tous essentiellement besoin d'un soutien extérieur, et l'Union européenne, qui représentait déjà la moitié environ du volume de l'aide mondiale apportée à ces pays, contribuerait de façon appréciable, par le biais d'un mécanisme spécial, à l'initiative «de l'aide pour le commerce».

6. Le représentant d'**Haïti**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a souligné combien il était souhaitable de veiller à ce que tout traitement de faveur accordé à des pays défavorisés ait des effets structurels positifs sur ces pays (en particulier réduire la vulnérabilité économique, essentiellement par un développement des capacités productives); il ne devait pas s'agir d'un simple effet compensatoire, même si des mesures de compensation – par exemple, après des catastrophes naturelles – étaient parfois nécessaires. Tout en faisant observer qu'Haïti était le seul PMA de la région latino-américaine et caraïbe, il a élargi le champ de son intervention aux petits États en développement insulaires ainsi qu'aux petits pays vulnérables, groupe de pays non défini, mais implicitement désigné au paragraphe 33 du Consensus de São Paulo. Le représentant a reconnu le rôle critique que jouait depuis longtemps la CNUCED en faveur des pays défavorisés de toutes catégories et il a instamment demandé au secrétariat de poursuivre ses efforts pour une meilleure différenciation dans l'attention particulière accordée aux pays souffrant de handicaps géographiques.

7. Le représentant du **Japon** a reconnu que le problème de l'effritement des préférences était l'une des principales préoccupations de certains PMA, même si lui-même ne pensait pas que les pertes résultant de cet effritement fussent supérieures aux gains procurés par la libéralisation du commerce. Il a instamment demandé aux PMA de s'employer à renforcer leur compétitivité plutôt qu'à rechercher des compensations. Il a demandé que des améliorations soient apportées au Système généralisé de préférences pour faciliter l'accès aux marchés grâce aux préférences qui restaient en vigueur. Il a enfin évoqué la générosité du Japon en matière d'assistance technique liée au commerce, s'agissant notamment du renforcement des capacités.

8. Le représentant de l'**Éthiopie** a instamment demandé aux donateurs de fournir des ressources plus prévisibles au Programme spécial de la CNUCED, afin de permettre au secrétariat de répondre aux innombrables demandes d'assistance technique aux niveaux national et régional. Il a noté l'importance d'un accès en franchise et hors contingent pour les PMA aux grands marchés et a dit que l'annulation de la dette et l'accroissement de l'aide étaient un impératif moral, qui allait aussi dans le sens des intérêts de tous les pays. Il a exprimé l'espoir que la décennie soit le témoin d'un véritable développement des PMA.

9. La représentante de la **Chine** s'est fait l'écho des vues précédemment exprimées quant à la nécessité de renforcer l'assistance technique apportée aux PMA. Ces pays étaient généralement

vulnérables, beaucoup en raison de leurs caractéristiques géographiques – exigüité territoriale et éloignement. Elle a relevé l'importance fondamentale d'un traitement spécial et différencié pour compenser les handicaps structurels des PMA et s'est félicitée des plus récentes initiatives en matière d'aide, d'allégement de la dette et d'accès aux marchés en faveur des pays à faible revenu en général et des PMA en particulier.

10. La représentante de la **Norvège** a dit que la plupart des PMA étaient déjà en retard sur la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles et des objectifs du Millénaire pour le développement. Avec l'actuelle tendance à la marginalisation de ces pays dans le commerce mondial, le nombre d'individus vivant avec moins d'un dollar par jour risquait d'augmenter de 20 % ou plus au cours des 10 prochaines années. Un vigoureux partenariat mondial était nécessaire pour inverser ces tendances négatives, accélérer la croissance et le développement durable, réformer les politiques nationales et accroître les investissements d'infrastructure et les investissements sociaux. Un soutien international accru devait être apporté aux PMA (aide, allégement de la dette, amélioration de l'accès aux marchés, investissements); la Norvège consacrait plus de 40 % de son APD bilatérale aux PMA et continuerait d'accorder la priorité à ces pays. La représentante a invité d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux à faire de leur soutien aux PMA une priorité.

11. La représentante de **Cuba** a souligné l'importance, pour la promotion de l'activité entrepreneuriale et la réduction de la pauvreté dans les PMA, de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Elle a noté les profondes asymétries qui existaient dans ce domaine au niveau international. Elle a également souligné la nécessité d'accroître la productivité et la compétitivité des PMA et, à cette fin, d'intensifier les efforts en matière d'aide et d'accès aux marchés. Elle a reconnu la contribution importante du commerce à la croissance et à la réduction de la pauvreté dans les PMA et a dit que la vulnérabilité de beaucoup de ces pays résultait d'une forte concentration économique sur le secteur des produits primaires. Elle a salué les principales initiatives engagées pour améliorer l'accès aux marchés des PMA et s'est félicitée des efforts faits à cet égard dans le cadre du Système global de préférences commerciales. Elle a souligné la nécessité de continuer d'aider les PMA à renforcer leurs capacités, en particulier leurs capacités de négociation, s'agissant notamment des pays engagés dans un processus d'adhésion à l'OMC. La représentante a loué la CNUCED pour ses activités de formation

de responsables des PMA aux questions débattues à l'OMC et a insisté sur la nécessité de poursuivre la mobilisation internationale en faveur des PMA dans le contexte du Programme d'action de Bruxelles.

12. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a loué le Programme spécial pour ses activités en faveur des PMA et a reconnu ses capacités d'analyse des questions concernant l'effritement des préférences. Tout en comprenant la préoccupation légitime des PMA en la matière, elle espérait que cette question de l'effritement des préférences n'occulterait pas les avantages découlant, pour les PMA comme pour d'autres pays, de la libéralisation du commerce. L'effritement des préférences risquait d'être fortement préjudiciable à quelques PMA seulement, et il était encore trop tôt pour savoir avec certitude quelles en seraient les incidences. Évoquant la proposition d'un fonds compensatoire destiné à financer les coûts d'ajustement liés à l'effritement des préférences (mentionnée dans le document TD/B/52/4), la représentante a dit que son gouvernement n'y était pas favorable. Elle a suggéré que les incidences de l'effritement des préférences soient notamment compensées au moyen des ressources actuelles de la Banque mondiale et du FMI, en fonction d'une évaluation de ces incidences. Elle a souscrit sans réserve aux conclusions du secrétariat selon lesquelles un renforcement des capacités productives et une expansion des exportations grâce à un renforcement de la compétitivité étaient en dernière analyse la meilleure façon pour les PMA, avec un soutien international, de faire face au problème de l'effritement des préférences.

13. Le représentant du **Soudan** a dénoncé une certaine discrimination dans les mesures internationales d'appui à la lutte contre la pauvreté. Le Soudan ne bénéficiait pas de mesures d'annulation de la dette.

14. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a instamment demandé à la CNUCED d'être prête à jouer un rôle de premier plan dans la préparation de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. À propos de la récente décision du G-8 d'annuler la dette multilatérale de plusieurs pays pauvres, il a rappelé que la CNUCED avait été l'une des premières à préconiser un allègement de la dette en tant que condition essentielle pour échapper au «piège de la pauvreté». Le représentant a loué la CNUCED pour ses travaux sur les PMA et a fait sienne la proposition de stabiliser les apports de fonds à la CNUCED pour le financement d'activités en faveur de ces pays.

15. Le représentant de **Madagascar** a demandé que la CNUCED réalise, pays par pays, un examen périodique des facteurs expliquant pourquoi un PMA appartenait à cette catégorie de pays, en même temps qu'une analyse de ce qu'apportait effectivement ce statut, afin de renforcer la capacité des pays considérés de tirer le meilleur parti possible du régime accordé aux PMA; elle devrait aussi faire des propositions pour améliorer ce régime, notamment à l'occasion des conférences consacrées aux PMA ou de l'examen à mi-parcours de l'application des programmes d'action.

16. Le représentant de l'**Afghanistan** a dit que les programmes d'assistance technique de la CNUCED en faveur des PMA étaient extrêmement utiles, en particulier dans le contexte des objectifs de développement du Millénaire. Il était d'une importance vitale que les PMA disposent d'une plus grande marge de manœuvre, et la CNUCED devait renforcer son appui à ces pays concernant l'investissement et le commerce.

17. Le représentant du **Népal** a préconisé de traduire en mesures plus efficaces le concept de responsabilité partagée en matière de développement. Si la responsabilité première de sortir un pays de la pauvreté incombait aux autorités nationales, la pauvreté dans les PMA ne pouvait être combattue sans le soutien de la communauté internationale. Le représentant a loué la CNUCED pour son appui au développement des entreprises et à l'élaboration des politiques commerciales, et pour ses activités de recherche et d'analyse. Les exportations des PMA avaient beaucoup profité des préférences commerciales, et l'effritement de ces préférences était largement préjudiciable à l'économie de ces pays. Compte tenu de leur grande vulnérabilité, de la concentration de leurs exportations et de leur pauvreté, les PMA devaient bénéficier d'une approche globale de la question de la convergence avec le reste de l'économie mondiale, comprenant des contributions analytiques, une aide au développement pour le renforcement des capacités institutionnelles, et des réponses systémiques au phénomène de l'effritement des préférences.

#### *Débats*

18. Le débat général a été suivi d'un débat informel animé sur la question de l'effritement des préférences, avec la participation de quatre experts, après une illustration visuelle par le secrétariat de l'ampleur de la dépendance des PMA à l'égard des préférences commerciales.

19. Il a été reconnu que, pour un certain nombre de PMA, l'effritement des préférences constituait un grave problème. Il a toutefois été avancé que les PMA eux-mêmes devaient s'efforcer d'alléger les contraintes intérieures qui pesaient sur leur compétitivité. Les donateurs et les organisations internationales avaient donc la responsabilité commune d'aider les PMA en leur apportant des contributions analytiques, des mesures compensatoires pour atténuer les incidences socioéconomiques, et des solutions à long terme, allant essentiellement dans le sens d'une moindre dépendance à l'égard des préférences commerciales. La question de l'effritement des préférences n'était pas spécifique aux PMA; elle touchait beaucoup d'autres pays en développement. Toutefois, les PMA étaient plus sensibles que d'autres à toute perte de compétitivité, du fait notamment de la forte concentration de leurs exportations.

20. Bien qu'aucun accord n'ait été conclu concernant les meilleures solutions à la question de l'effritement des préférences, plusieurs possibilités d'en atténuer les incidences préjudiciables ont été examinées (certaines relevant de l'OMC, d'autres non): subvention des importations afin de promouvoir la diversification des exportations; préférences en matière d'investissement; réformes des règles d'origine; transfert direct de ressources aux PMA pour compenser les pertes commerciales; et fourniture d'un financement sous la forme de dons par le biais du Cadre intégré. Les concepts de financement compensatoire pour compenser les incidences sur la pauvreté de l'effritement des préférences, et d'aide au développement structurel en vue de renforcer le commerce international de biens et services (dans l'esprit de l'initiative «de l'aide pour le commerce»), ont été largement débattus.

21. Dans le débat sur l'amélioration des modalités des préférences, une attention particulière a été accordée aux règles d'origine. Dans certains secteurs d'exportation, l'utilisation des préférences commerciales avait été entravée par des règles restrictives; celles-ci étaient de plus en plus considérées comme caractéristiques d'une conception obsolète d'industries verticalement intégrées, alors que la production était désormais morcelée au niveau international dans un contexte d'interdépendance mondiale et de libéralisation du commerce, lesquelles avaient bouleversé les processus manufacturiers. Les articles finis étaient de plus en plus soumis à des interventions successives dans plusieurs pays et par plusieurs entreprises, chaque entreprise se spécialisant dans des étapes spécifiques de la production en fonction de son avantage compétitif. Il en résultait que passer par plusieurs processus pour acquérir le statut de produit originaire

dans un seul pays n'était plus compatible avec le progrès technologique et les tendances mondiales. De plus, avec la diminution des droits NPF sur tous les grands marchés, la question du contournement paraissait souvent complètement dépassée. Le débat a également révélé que les règles d'origine cumulative n'étaient profitables aux PMA que dans relativement peu de cas. Globalement, les participants sont convenus que les règles d'origine, dans plusieurs pays donneurs de préférences, devraient être révisées, en fonction des analyses pertinentes, pour tenir compte de l'évolution des tendances industrielles et des méthodes de production au niveau mondial.

-----